

CAHORS MONTAGNE

Saison 2011-2012

Dossier d'inscription

Nom:.....										Prénom:.....																													
Adresse:.....																																							
Code postal:.....										Ville:.....																													
Sexe (entourer): F M										Tel fixe:.....																													
Date de naissance:...../...../.....										Portable:.....																													
E.mail (un caractère par case):																																							
<table border="1"><tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr></table>																																							
Profession:.....										Réinscription (entourer): oui non																													
Pour les mineurs: - Profession du père:.....																																							
- Profession de la mère:.....																																							

Désire m'inscrire au club Cahors Montagne

Pièces à joindre au dossier :

- Un certificat médical de moins de un an (aucune licence ne pourra être saisie sans celui-ci, et donc aucun accès à la salle possible)
- L'autorisation parentale (ci-dessous) pour les mineurs
- Le règlement correspondant à la formule choisie (chèques à l'ordre de Cahors Montagne)
- Soit: 7 enveloppes timbrées à votre adresse si vous n'avez pas d'adresse mail. } Celles-ci sont destinées à la
- Ou: 2 enveloppes timbrées + votre adresse mail. } communication des informations
- L'accusé d'information d'adhésion au contrat d'assurance FFME (bulletin n°1)
- Le règlement intérieur signé par l'adhérent et ses parents s'il est mineur (dernière page du dossier d'inscription)
- Une photo d'identité

Boutique du club :

Je commande tee-shirt × 15€ =€

Je commande topo-guide(s) "l'escalade dans le Lot" × 10€ =€

Fait à:

Le

Signature:

Autorisation parentale annuelle

Je soussigné(e) (nom-prénom).....

Agissant en qualité de représentant légal de l'enfant mineur (nom-prénom).....

➤ En application de l'article 7 n°2001-35 du 11 janvier 2001 relatif aux examens et prélèvements autorisés pour la lutte contre le dopage: autorise tout médecin agréé par le ministère de la Jeunesse et des Sports, dûment mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive lors d'un contrôle antidopage sur l'enfant mineur nommé ci-dessus.

NB: l'absence d'autorisation parentale est regardée comme un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires.

➤ Autorise mon enfant à participer aux entraînements, aux sorties et séjours, et aux compétitions pour l'année 2011-2012

➤ Autorise les éducateurs et accompagnateurs à faire pratiquer les interventions chirurgicales d'urgence en cas d'accident.

➤ Autorise la diffusion des photos prises lors des activités proposées par le club.

Fait à:

Le:

signature:

Tarifs 2011-2012

La licence est indispensable à la pratique de l'activité et le coût (A) est fixé par la Fédération
Le coût club (B) est voté par le Conseil d'Administration de Cahors Montagne

A- Coût licence-assurance (Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade)

Catégorie	Licence FFME Assurance <<base>> Revue	Licence FFME << Assurance base + >> Revue	Licence FFME << Assurance base ++ >> Revue
Licence jeune (- 18 ans)	44.50	47.50	54.50
Licence adulte	56.00	59.00	66.00
Licence famille	33.00	36.00	43.00

- Prenez connaissance de la notice d'information verte du contrat d'assurance (jointe au présent dossier d'inscription):.
 - **Dans tous les cas joignez à votre dossier d'inscription au club le bulletin n°1 rempli et signé.**
 - Si vous souhaitez prendre l'option ski, ajoutez 5€ au coût A.
 - Si vous souscrivez un contrat Garantie des accidents de la vie, remplissez également le 2^{ème} bulletin
- La revue fédérale est comprise dans le tarif global ci-dessus. Si vous ne souhaitez pas la revue, vous devez le signaler par écrit sur ce bulletin et déduire 8€ du coût total de la licence.
- Licence famille : pour l'achat de 2 licences "base" ou "base +" ou "base ++" tarifées aux conditions normales, la 3^{ème} bénéficie du tarif « licence famille »
- Reportez le coût A au bas de cette page

Soit le coût A :€

B- Coût club

Après avoir consulté les critères des groupes dans la page suivante, choisissez la ligne du tableau correspondant à votre groupe, puis la colonne et reportez le coût B au bas de cette page.

	Coût club pour le 1 ^{er} inscrit	Coût club pour le 2 ^{ème} inscrit et +
Groupe 1	90.00	80.00
Groupe 2	90.00	80.00
Groupe 3	90.00	80.00
Groupe 4	136.00	126.00
Groupe 5	113.00	103.00
Groupe 6	113.00	103.00
Groupe 7	180.00	170.00
Groupe 8, 9, 10 (adultes)	115.00	105.00
Groupe autonome (pas de cours)	54.00	44.00

Je m'inscris dans le groupe:..... Soit le coût B :€

C- Coût total :

$$\begin{array}{ccccccc}
 \mathbf{A} & + & \mathbf{B} & = & \mathbf{Total} & & \\
 \Downarrow & & \Downarrow & & \Downarrow & & \\
 \text{Soit le coût total : } & & & + & & = & \text{.....}
 \end{array}$$

Règlement intérieur

Les points suivants sont à respecter impérativement pour accéder à la salle

- Etre licencié FFME.
- Etre à jour de sa cotisation club.
- Un cadenas à code est installé à l'entrée de la salle d'escalade (le code vous est donné dès que vous êtes à jour de votre cotisation). L'accès à la salle en séance libre se fait pendant les heures d'ouverture des Docks, et en dehors des séances encadrées (voir planning page suivante).
- Les jeunes (-18 ans) adhérents au club ne peuvent accéder à la salle en séance libre qu'en présence d'un adulte, lui-même adhérent.
- Les enfants de 6 à 10 ans doivent être accompagnés et repris par leurs parents dans la salle d'escalade.
- Pour des raisons de sécurité, il est interdit de grimper seul dans la salle. La responsabilité du président ne pourrait être engagée en cas d'accident si cette recommandation n'était pas respectée.
- Signaler tout incident survenu à tout élément de protection individuelle (EPI) prêté par le club à l'occasion d'une sortie sans encadrement.
- Le matériel « falaise » est prêté aux titulaires du passeport orange.
- Des tapis supplémentaires sont à votre disposition dans la salle afin d'optimiser la sécurité sur les jonctions des gros tapis, il appartient à chacun de les disposer correctement dans la salle.
- Il est interdit de pénétrer dans l'enceinte des Docks en voiture ou en moto, même pour quelques instants (seul le personnel travaillant aux Docks est autorisé à stationner).
- Les animaux ne sont pas admis.
- L'utilisation de chaussons adaptés à la pratique de l'escalade est obligatoire (chaussures de ville interdites).
- Seule la magnésie est autorisée (résine de pin interdite).
- Des créneaux sont réservés pour l'ouverture et la modification des voies. Tout le monde peut participer. En dehors de ces créneaux il est interdit de visser ou dévisser des prises.
- Respecter les autres grimpeurs, rester attentif à la sécurité de chacun (parade, non stationnement sous un grimpeur, etc...)
- L'accès à l'arrière de la structure est interdit.
- Il est interdit de fumer.

Le présent règlement intérieur a été adopté par le Conseil d'Administration de Cahors Montagne dans un souci de sécurité, de respect de tous les utilisateurs et de bonne gestion de la pratique de l'escalade sur ces installations.

Il s'applique à tous, merci de le respecter.

Il est important que chacun prenne conscience que le règlement et les modalités de fonctionnement du club sont faits pour que chacun y trouve sa place. Que ceux qui souhaitent faire de la compétition et s'y préparer puissent le faire, et que ceux qui souhaitent avoir une pratique « loisir » puissent également prendre du plaisir à venir grimper. En aucun cas des négociations sur les horaires ne seront possibles; de la même manière les tranches d'âge des groupes ne sont pas définies au hasard, mais après réflexion pour le bien de votre enfant et des autres. Votre enfant (mais également l'adulte) ne peut progresser et s'épanouir dans son activité que s'il se sent bien dans son groupe. C'est pourquoi, nous vous demandons de nous faire confiance, et de ne pas faire votre choix dans les groupes en fonction de vos horaires, mais bien dans le cadre que nous avons choisi de fixer, dans l'intérêt de tous.

Les différents groupes et leur fonctionnement :

Les groupes sont définis en fonction de l'âge, du nombre d'années de pratique, des objectifs que l'adhérent (jeune ou adulte) se fixe et dans quel type d'entraînement il est prêt à s'investir. Lisez bien attentivement les objectifs et l'implication demandée pour chaque groupe avant de choisir. Pour les jeunes, discutez-en en famille. En effet le choix de certains groupes implique un engagement à un certain nombre d'heures d'entraînement par semaine, de compétitions et de sorties dans l'année. Si les engagements ne sont pas tenus, le club décidera en concertation avec l'entraîneur d'un changement de groupe.

Etant un club associatif, nous rappelons à chacun l'obligation morale de participer aux travaux, à l'entretien et aux animations diverses. Le montant de l'adhésion est établi en fonction de l'investissement des adhérents et des parents des jeunes adhérents, ainsi que du nombre de bénévoles qui participent activement à la vie du club.

Dans cet esprit, une participation est demandée aux adhérents lorsqu'ils s'inscrivent à une compétition.

Les engagements communs à tous les groupes :

- respecter les cours et l'entraîneur : chaque personne présente au cours, participe aux ateliers.
- respect des horaires de début et de fin (prévoir d'arriver en avance pour se changer)
- apporter à toutes les séances une tenue de sport (jean interdit), une bouteille d'eau, attacher les cheveux longs.
- acheter au cours du premier trimestre sa propre paire de chaussons.
- s'organiser pour le covoiturage pour les sorties et les compétitions.

Ci-après les objectifs et engagements relatifs à chaque groupe:

Objectifs et engagements relatifs à chaque groupe:

groupe	Etre né(e)	nombre d'années de pratique	objectifs	engagements
1	entre 2005 et 2004	1 ^{ère} ou 2 ^{ème} année	-Découverte de l'activité à travers le jeu. -Possibilité de participer aux compétitions et aux sorties falaise. -Possibilité de passer le passeport blanc	-Accompagner son enfant et venir le chercher dans la salle. -1 heure d'entraînement par semaine
2	entre 2003 et 2001	1 ^{ère} année	-Découverte de l'activité à travers le jeu. -Possibilité de participer aux compétitions et aux sorties falaise. -Possibilité de passer le passeport blanc	- Accompagner son enfant et venir le chercher dans la salle. -1 heure d'entraînement par semaine
3	entre 2003 et 2001	2 ^{ème} et 3 ^{ème} année « loisir »	-Faire progresser l'enfant à son rythme. Les ateliers sont proposés sous forme de jeux. -Possibilité de participer aux compétitions. -Possibilité de passer le passeport jaune	-Accompagner son enfant et venir le chercher dans la salle. -Participer au minimum à une sortie falaise dans l'année. -1 heure d'entraînement par semaine
4	entre 2003 et 2001	2 ^{ème} et 3 ^{ème} année «perfectionnement»	-Permettre aux enfants de suivre des séances d'entraînement en lien avec le calendrier des compétitions et des sorties pour tendre vers le perfectionnement et les performances. Les entraînements seront moins ludiques mais cependant appropriés à l'âge des enfants.	-Accompagner son enfant et venir le chercher dans la salle -Participer au minimum à 2 compétitions et 2 sorties falaise dans l'année -Passer le passeport jaune en fin d'année. -2 séances d'1 heure d'entraînement obligatoires par semaine
5	entre 2000 et 1994	1 ^{ère} année « loisir »	-Découverte de l'activité. -Possibilité de participer aux compétitions. -Possibilité de passer le passeport blanc	-Participer au minimum à une sortie falaise dans l'année. -1 séance d'1h30 d'entraînement par semaine
6	entre 2000 et 1994	2 ^{ème} année et plus «loisir»	-Suivi de la progression des "anciens" qui souhaitent garder une pratique «loisir» -Possibilité de participer aux compétitions -Possibilité de passer le passeport orange.	- Participer au minimum à 2 sorties falaise. -1 séance d'1h30 d'entraînement par semaine
7	Entre 2000 et 1994	2 ^{ème} année et plus, «perfectionnement»	-Permettre aux jeunes de suivre des entraînements intensifs en lien avec le calendrier des compétitions et des sorties pour tendre vers le perfectionnement et les performances	-Participer au minimum à 2 compétitions et 2 sorties falaise dans l'année. -Passer le passeport vert en fin d'année -2 séances d'1h30 d'entraînement obligatoires par semaine.
8 et 9	Avant 1993 (adultes)	1ère année et plus, «loisir»	-Découverte de l'activité pour les débutants et suivi de la progression des "anciens" qui souhaitent garder une pratique «loisir» -Possibilité de participer aux compétitions - Possibilité de passer les passeports	-Participer au minimum à 2 sorties falaise dans l'année. -1 séance d'1h30 d'entraînement par semaine.
10	Avant 1993 (adultes)	2 ^{ème} année et plus «perfectionnement»	-permettre aux adhérents de suivre des entraînements plus intensifs pour approfondir leurs acquis et tendre vers du perfectionnement et des performances en cohérence avec le niveau de chacun. -Possibilité de participer aux compétitions	-Participer au minimum à 2 sorties falaise dans l'année -Passer le passeport vert en fin d'année -1 séance d'1h30 d'entraînement par semaine

**Signature de l'adhérent
Et du représentant légal pour les mineurs**

Le Conseil d'Administration



Informations à conserver chez vous

Je suis au club de CAHORS MONTAGNE

Adresse de mon club : les Docks, 430 allée des Soupirs - 46000 Cahors

Téléphone de mon club : **06 37 94 26 84**

Adresse mail : cahors.montagne.blog@gmail.com

Président: Bernard Petitjean 05 65 35 59 46 Trésorière: Christiane Liénard 05 65 24 95 09

Horaires des cours et créneaux libres

	lundi	mardi	mercredi		jeudi	vendredi	samedi			
10h				10h				10h		
11h		Créneaux libres	Groupe 1	11h	Créneaux libres	Créneaux libres		11h		
12h			Groupe 2	12h					12h	
13h				13h				13h		
14h				14h				14h		
15h		Créneaux libres	Groupe 3	15h	Créneaux libres	Créneaux libres	Créneaux libres	15h		
16h			Groupe 4	16h						16h
17h			Groupe 6	17h						17h
18h		Groupe 5	Groupe 7	18h	Créneaux libres	Groupe 4		18h		
19h		Groupe 8	Groupe 10	19h		Groupe 7		19h		
20h				20h				20h		
21h		Groupe 9	Créneaux libres	21h				21h		
22h				22h				22h		



ffme

fédération
française
de la montagne
et de l'escalade

Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade

CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE INDICATION A LA PRATIQUE DES SPORTS DE LA FFME

(valable pendant un an à compter du jour où il a été délivré)

Je soussigné, Docteur

Certifie avoir examiné : Nom Prénom

Né(é) le :

Après examen, atteste que l'intéressé(e) ne présente pas à ce jour de contre indication à la pratique des sports suivants (cocher si autorisés) :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Escalade | <input type="checkbox"/> Ski alpinisme |
| <input type="checkbox"/> Randonnée pédestre | <input type="checkbox"/> Raquette |
| <input type="checkbox"/> Alpinisme | <input type="checkbox"/> Canyonning |
| <input type="checkbox"/> Haute altitude | |

Pratique en compétition : Oui Non

Date :

Cachet du médecin :

Signature :

RAPPEL :

Le certificat médical est une obligation légale conformément aux articles 8 et 9 du Règlement médical fédéral pris en application des articles L231-2 et L231-3 du Code du sport.

La production d'un certificat médical attestant l'absence de contre indication à la pratique de l'activité des sports statutaires est exigée lors de la première délivrance de licence ainsi qu'à l'occasion de chaque renouvellement annuel.

La participation aux compétitions est subordonnée à la présentation d'une licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition.



RENTREE DU CLUB CAHORS MONTAGNE MERCREDI 14 SEPTEMBRE 2011

Bonjour,

Vous voudrez bien trouver ci-joint le dossier d'inscription au club d'escalade "Cahors Montagne". Nous vous recommandons de le remplir et le retourner au club dans les meilleurs délais. Afin d'éviter de retrouver les problèmes de sur-effectif rencontrés l'an dernier dans certains cours, les inscriptions se feront par ordre d'arrivée des **dossiers complets** au club, dans la limite des places disponibles dans chaque cours.

- Sur le certificat médical, pensez à faire cocher par votre médecin la case "oui" autorisant la participation aux compétitions.
- Le règlement peut s'effectuer si vous le souhaitez, en plusieurs chèques: dans ce cas indiquez sur chaque chèque la date d'encaissement.
- Chèques à l'ordre de "Cahors Montagne"
- Les chèques ne seront pas encaissés avant la date de la rentrée du club.
- Pour les jeunes, pensez aux possibilités d'obtenir les chèques "horizon" dans différentes structures (MJC, mission jeunes, centres sociaux, etc...)
- Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez téléphoner à Christiane (05 65 24 95 09 ou 06 26 66 03 87)
- Vous pouvez déposer ou envoyer votre dossier:
 - Aux Docks, 430 allée des Soupirs 46000-Cahors
(boîte à lettres en bas, à gauche du portail des Docks)
 - A Christiane Liénard, Mélines 46330 Tour de Faure



RENTREE DU CLUB CAHORS MONTAGNE MERCREDI 14 SEPTEMBRE 2011

Bonjour,

Vous voudrez bien trouver ci-joint le dossier d'inscription au club d'escalade "Cahors Montagne". Nous vous recommandons de le remplir et le retourner au club dans les meilleurs délais. Afin d'éviter de retrouver les problèmes de sur-effectif rencontrés l'an dernier dans certains cours, les inscriptions se feront par ordre d'arrivée des **dossiers complets** au club, dans la limite des places disponibles dans chaque cours.

- Sur le certificat médical, pensez à faire cocher par votre médecin la case "oui" autorisant la participation aux compétitions.
- Le règlement peut s'effectuer si vous le souhaitez, en plusieurs chèques: dans ce cas indiquez sur chaque chèque la date d'encaissement.
- Chèques à l'ordre de "Cahors Montagne"
- Les chèques ne seront pas encaissés avant la date de la rentrée du club.
- Pour les jeunes, pensez aux possibilités d'obtenir les chèques "horizon" dans différentes structures (MJC, mission jeunes, centres sociaux, etc...)
- Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez téléphoner à Christiane (05 65 24 95 09 ou 06 26 66 03 87)
- Vous pouvez déposer ou envoyer votre dossier:
 - Aux Docks, 430 allée des Soupirs 46000-Cahors
(boîte à lettres en bas, à gauche du portail des Docks)
 - A Christiane Liénard, Mélines 46330 Tour de Faure